

Réf : DCM/2015/n° 100/5.4/23.09/19

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 10/09/2015
Date de l'affichage : 25/09/2015

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT TROIS SEPTEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Rapporteur :

M. le Maire

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARRUSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alexandra BONNET à Fabrice LABARRUSIAS Guillaume BER à Cédric BONATO

Philippe CATHALA à Noémie CLAUDEL

Absent : Rachida BOUTEILLER

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

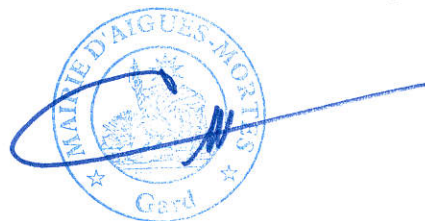
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- n° 41/2015 qui fixe le tarif des encarts publicitaires sur le support de la communication à 100 €
- n° 42/2015 qui fixe le tarif d'entrée du Gala lyrique organisée par la Commune le 14 Août à 25 €
- n° 43/2015 qui fixe le tarif des différents produits destinés à la vente comme suit (affiches 40 x 60 à 3 € et les lithographies 40 x 60 à 5 €)
- n° 44/2015 annulée par la 48/2015
- n° 45/2015 qui autorise le Maire à signer un bail avec la Société PARADIS Film sise à Paris, sur le local situé 22 rue d'Esparon du 15 Juin au 30 Juillet pour un loyer mensuel de 785.87 €
- n° 46-2015 qui restitue gratuitement dans le cimetière communal la concession de M. Nelson LOMBARD
- n° 47/2015 qui concède à M. André BLAQUIERE dans le cimetière communal une concession funéraire pour cinquante ans moyennant la somme de 91.47 €
- n° 48/2015 annulée par la 49/2015
- n° 49/2015 qui fixe les nouveaux tarifs de stationnement sur la commune, à compter du 1^{er} Juillet 2015 consécutif à la loi « consommation » du 18 mars 2014
- n° 50/2015 qui retient les Transports Gardois sis à Vauvert pour le marché « transports organisés par la Commune en période scolaire – vacances scolaires et toutes périodes
- n° 51/2015 qui retient la Société SCHARP BUSINESS SYSTEMS à Toulouse, prestataire de location et maintenance du parc de photocopieur de la ville.

- n° 52/2015 qui retient la Société HR CONSULTANCY PARTENERS, sise à Lyon, pour le marché « Elaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et plan d'actions pour un montant TTC de 11 214 €
- n° 53/2015 qui retient la Ste Audio Technology Systems à Port Camargue, pour le marché manifestations culturelles – Festival Radio France – Gala lyrique – Eléments techniques son et lumière
- n° 54/2015 qui crée une régie générale de recettes à compter du 1^{er} septembre 2015
- n° 55/2015 qui crée une sous régie de recettes droits de place à compter du 1^{er} septembre 2015
- n° 56/2015 qui crée une sous régie de recettes occupation du domaine public à compter du 1^{er} septembre 2015
- n° 57/2015 qui autorise le Maire à réaliser un emprunt de 850 000 € auprès du CRCA pour financer le programme d'investissement.
- n° 58/2015 qui attribue une concession funéraire à Mme Catherine VIDEAU pour cinquante ans moyennant la somme de 91.47 €
- n° 59/2015 qui attribue une concession funéraire à M. et Mme Antoine CARETTA pour cinquante ans moyennant la somme de 91.47 €
- n° 60/2015 qui fixe le tarif du Tournoi de Chevalerie organisé par la Commune le 22 Aout comme suit : gratuit jusque 3 ans, 5 € de 3 à 12 ans, 12 € au-delà, et 10 € pour les résidents CCTC
- n° 61/2015 qui autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition du terrain appartenant à M. Claude BALP, cadastrée BA n° 09, d'une superficie de 80 m² pour une durée de 5 années moyennant une somme annuelle de 160 €, et ce afin d'accueillir les touristes lors des fêtes organisées sur la commune.
- n° 62/2015 qui fixe les tarifs des affiches de la St Louis comme suit :
 - affiches 120 cm x 80 cm : 10 € l'unité
 - affiches 40 cm x 60 cm : 5 € l'unité
 - lithographies 40 cm x 60 cm : 10 € l'unité
- n° 63/2015 qui autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition du terrain appartenant à M. Alban MOURET, cadastrée BA n° 121 d'une superficie de 8172 m² pour une durée de 7 jours du 18 au 24 Août moyennant la somme de 875 €, et ce afin d'accueillir les touristes lors des fêtes organisées sur la commune.
- n° 64/2015 qui autorise M. le Maire à signer une convention d'occupation des locaux du multi accueil Gavroche au profit de l'Association la Ronde des Mots pour l'année scolaire 2015-2016
- n° 65/2015 qui fixe les tarifs des emplacements forains comme suit :
 - Bord du canal : 2.30 €/M²
 - Parking métier, manège, jeu inférieur à 100 m² = 4.40 €/M²
 - Parking métier, manège, jeu compris entre 100 m² et 199 m² = 4.00 €/M²
 - Parking métier, manège, jeu compris entre 200 m² et 299 m² = 3.45 €/M²
 - Parking métier, manège, jeu de 300 m² et au-delà = 2.85 €/M²
 - Jeux de grues : 4.60 €/M²

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 25/09/2015
- date d'affichage : 25/09/2015